



L'avenir

Date: 18-10-2021

Page: 36

Periodicity: Daily

Journalist: -

publications: 6 : L'avenir - L'avenir Le Courrier - L'avenir Le Courrier de l'Escaut - L'avenir Le Jour Verviers - L'avenir Entre Sambre et Meuse - L'avenir Luxembourg

LE COURRIER DES LECTEURS

Le partage de la forêt

ROMAIN MAITREJEAN, LÉGLISE

 Partager la forêt ! Que voilà une phrase qui fait pas mal de bruit en cette période de la chasse. En effet, les chasseurs sont les premiers à payer cash cette nouvelle tendance d'arpenter les forêts, arrivée en début de l'année dernière, en même temps que le confinement. Sans parler des VTT ou des quads qui s'en donnent à cœur joie et font des randonnées à travers tout et bien en dehors des chemins, ce qui est pourtant contraire au code forestier en vigueur. Donc les cochons payeurs de chasseurs paient, parfois bien cher, un droit de chasse que, même en période d'affûtage ou de traque, il leur est bien difficile d'exercer. Partager ? Mais au fait, tous ces nouveaux utilisateurs de la forêt, que partagent-ils ? Que donnent-ils à la forêt ? Rien ? Effectivement l'usage de la forêt ne leur coûte rien, contrairement aux chasseurs, comme dit plus avant, qui paient pour aller en forêt. Et en plus, ils laissent derrière eux leurs excréments, parfois emballés dans des couches culottes, des canettes vides, des emballages plastique en tout genre, ils ne respectent pas la réglementation en vigueur (ne pas quitter les chemins), ni les affiches posées en période de chasse. Sans oublier qu'ils perturbent la quiétude des animaux sauvages, car c'est à n'importe quelle heure qu'ils pratiquent leur balade.

Afin que le partage soit « équitable » il faudrait installer des barrières à tourniquets, aux entrées des bois, qui ne s'ouvriraient que lorsque l'on aurait glissé une pièce dans la machine. Non, je rigole bien sûr, quoique, ce serait peut-être une idée à creuser du côté des Communes ou de la RW pour rentabiliser au maximum leur forêt. La semaine dernière, il y avait un article dans l'avenir qui rappelait les grandes lignes de ce qui était ou non permis de faire en forêts. J'espère qu'il y a eu beaucoup de marcheurs et de randonneurs qui en ont pris connaissances et, surtout, qu'ils en appliqueront les règles.

Sincèrement, je suis étonné qu'il n'y ait pas plus d'accidents, ils sont tellement persuadés d'être dans leur droit, qu'ils en oublient leur sécurité, leur vie. Voici un petit temps, un marathonien du dimanche a débarqué dans ma ligne de tir. Je lui ai fait remarquer qu'il y avait une affiche rouge à l'entrée du chemin. Sans s'arrêter, il m'a répondu « Je ne l'ai pas vu et je m'en fous, c'est à vous à faire attention » !! La seule défense qui m'est venue à l'esprit, c'est de lui préciser que moi j'étais du bon côté de la carabine. Encore un qui n'avait aucune notion du mot « partage », à ses risques et périls !

 **INTERNET**
lavenir.net

 **COURRIEL**
lecteurs@lavenir.net

 **COURRIER**
38 route de Hannut, 5004 Bouge